



Calendrier
Championnat Régionale 1 à 11
Hockey sur Gazon – Version2
SAISON 2022-2023



**Stade de la Plaine, 2 avenue Jean-Paul II
69110 Sainte Foy lès Lyon
Mise à jour le 15 septembre 2022**

Championnat régional +19 ans Hommes à 11 (matchs en 4 x 15 minutes)

J	Date	Heure	Domicile	Visiteur	Arbitre
1	25/09/2022	10h00	FC Lyon 3	HC Charcot 2	HCS - HCF
1		12h00	FC Lyon 4	Entente HCF / HCS	HC Charcot
1			ASVEL	exempt	
2	09/10/2022	10h00	HC Charcot 2	ASVEL	FC Lyon
2		10h30	Entente HCF / HCS	FC Lyon 3	HCF - FC Lyon
2			FC Lyon 4	exempt	
3	23/10/2022	10h00	ASVEL	FC Lyon 4	ASVEL
3		11h00	HC Charcot 2	Entente HCF / HCS	FC Lyon
3			FC Lyon 3	exempt	
4	06/11/2022	10h00	FC Lyon 4	HC Charcot 2	FC Lyon
4		10h00	ASVEL	FC Lyon 3	ASVEL
4			Entente HCF / HCS	exempt	
5	20/11/2022	10h00	FC Lyon 3	FC Lyon 4	HC Charcot
5		10h30	Entente HCF / HCS	ASVEL	HCS - ASVEL
5			HC Charcot 2	exempt	
6	05/03/2023	10h30	HC Charcot 2	FC Lyon 3	ASVEL
6		10h30	Entente HCF / HCS	FC Lyon 4	HCF – HCS
6			ASVEL	exempt	
7	19/03/2023	10h00	ASVEL	HC Charcot 2	FC Lyon
7		10h30	FC Lyon 3	Entente HCF / HCS	FC Lyon
7			FC Lyon 4	exempt	
8	02/04/2023	10h00	FC Lyon 4	ASVEL	FC Lyon
8		10h30	Entente HCF / HCS	HC Charcot 2	HCS – HCF
8			FC Lyon 3	exempt	
9	30/04/2023	10h00	HC Charcot 2	FC Lyon 4	HC Charcot – FC Lyon
9		10h00	FC Lyon 3	ASVEL	FC Lyon - ASVEL
9			Entente HCF / HCS	exempt	
10	14/05/2023	10h00	FC Lyon 4	FC Lyon 3	HC Charcot
10		10h00	ASVEL	Entente HCF / HCS	HC Charcot
10			HC Charcot 2	exempt	

Dates de reports

Le report d'un match doit obligatoirement faire l'objet d'un accord écrit entre les 2 équipes concernées (jours et horaires) au plus tard 12 jours avant la rencontre prévue puis transmission à la ligue à claire.adenot@aurahockey.fr pour validation au plus tard 10 jours avant la rencontre

N.B : pour report les samedis attention les journées ou rencontres jeunes sont prioritaires

N.B : pour les dates de dimanche report toutes les autres rencontres Nationales ou Régionales sont prioritaires (excepté à l'ASVEL)

1^{ère} partie – Matches aller

- les samedis veille de match pas avant 17h
- les dimanche 16 et 30 octobre et dimanche 13 novembre
- le vendredi 11 novembre

2^{ème} partie -Matches retour:

- les samedis veille de match pas avant 17h
- les dimanche 26 mars, 23 avril, 6 mai

Contact équipes

ASVEL

Olivier LUQUET / olivierluquet@free.fr / 06 79 03 82 96

FC Lyon 3

Callum Downs / callum.downs@hotmail.com / 07 82 50 85 41

FC Lyon 4

Sylvain Sendac / sendac73@yahoo.fr / 06 63 73 09 18

HC Charcot 2

James KYNDT / james.kyndt@hccharcot.fr / 06 59 33 19 78

Entente HC Forézien / HC Stéphanois

hcforezien@yahoo.fr

Frédéric Viallon / frederic.viallon@orange.fr / 0682577922

hcstephanois@yahoo.fr

Sébastien LASSON / sebastien.lasson@9online.fr / 06 83 03 26 66

Règlement des compétitions au 15/09/2022 (applicable aux compétitions nationales, zone et régionales)

Chaque club jouant dans le championnat régional s'engage à suivre et respecter le règlement ci-dessous :

- U19 (2004-2005-2006) licence avec simple surclassement obligatoire.
- U16 (2007 et 2008 nés avant le 1^{er} juillet 2008) licence avec surclassement supérieur obligatoire
- Une équipe ne peut faire figurer sur la feuille de match plus de 18 joueurs
- Un joueur ayant disputé trois rencontres consécutives, avec une équipe première est qualifié pour cette équipe. Il perd sa qualification s'il ne dispute pas trois rencontres consécutives, avec l'équipe première, postérieurement au match lui ayant fait acquérir cette qualification. Les rencontres pour lesquelles le joueur est suspendu ne seront pas prises en compte.
- Par week-end, un joueur ne peut participer qu'à une seule compétition (un ou plusieurs matchs) :
 - celle de sa catégorie d'âge (C.S.N., Zone et ligues confondues) ;
 - ou celle de la catégorie d'âge supérieure s'il bénéficie d'un sur-classement simple.

C'est-à-dire aucun joueur ne peut participer à 2 championnats différents de la même catégorie d'âge sur 1 même week-end :
- **b- Cas particulier**
- • Cas particulier des joueurs de -19 ans : les joueurs de cette catégorie d'âge peuvent disputer le même week-end une rencontre -19 ans et une rencontre +19 ans. (pas le même jour !!!!)
- • Cas particulier des joueurs de la catégorie des -16 ans : un joueur de cette catégorie est autorisé, s'il bénéficie d'un sur-classement supérieur, à jouer le même week-end une rencontre avec les -16 ans et une seule rencontre avec les +19 ans ou avec les -19 ans.(pas le même jour !!!)
- L'accès au banc de touche est autorisé :
 - à 7 joueurs maximum enregistrés sur la feuille de match ;
 - à 3 officiels maximum régulièrement licenciés dont un chef d'équipe, qui est responsable de la totalité des membres de l'équipe constituant l'équipe. Le chef d'équipe doit être titulaire d'une licence F.F.H. compétition, service ou entraîneur. Il sera le seul et unique interlocuteur des officiels du match. Il est responsable de la tenue de tous les membres de l'équipe figurant sur la feuille de match. Le chef d'équipe doit être présent sur le terrain ou sur le banc de touche.
- **Une équipe ne peut débiter une rencontre avec moins de 9 joueurs présents, en tenue, sur le terrain.**
- Toute personne figurant sur la feuille de match et accédant à l'aire de jeu (terrain et bancs de touche) doit être en mesure de présenter sa licence aux arbitres de la rencontre

Equipe absentes :

- Une équipe qui ne se présente pas sur le terrain à l'heure officielle du début de la rencontre a match perdu : 5 – 0 et 1 point en moins au classement
- Une équipe qui se présente sur le terrain à l'heure officielle du début de la rencontre, à moins de : 9 joueurs mais au moins 6 joueurs, a match perdu par 5/0 et 0 point au classement

N.B : Une équipe déclarée deux fois absente au cours de la même saison est mise hors compétition

- Temps de jeu : 4 x 15 minutes (Un temps de repos de 10 minutes maximum est respecté entre la deuxième et la troisième période. Un temps de repos de 2 minutes est respecté entre la première période et la deuxième, ainsi qu'entre la troisième et la quatrième. Les joueurs doivent obligatoirement rester sur l'aire de jeu pendant ces deux minutes)
- Si du fait des suspensions ou des blessures, une équipe est réduite à moins de : **8 joueurs**, la rencontre sera interrompue définitivement. Cette équipe sera déclarée perdante 0/5, sauf si le score au moment de l'interruption était plus favorable à son adversaire.
- **Chaque président de club est responsable de la bonne tenue de son club, de ses joueurs et de son public, avant, pendant et après le déroulement d'une rencontre. Il doit veiller à faire respecter les arbitres, les adversaires et les spectateurs**

Règlement championnat régional AURA (cas FC Lyon, HC Charcot)

Pour les équipes FC Lyon 3 et FC Lyon 4,

Tout joueur inscrit au moins 1 fois sur la feuille de match dans la composition d'équipe d'une des équipes ci-dessus sera considéré comme qualifié pour cette équipe pour le reste de matchs de la saison

Pour les équipes FC Lyon 3, FC Lyon 4 et HC Charcot 2

- Aucun joueur qualifié* en Elite ne pourra prendre part aux rencontres du championnat régional
- Un joueur qualifié en série supérieure (N2) ne pourra participer à une rencontre du championnat régional que si l'équipe de cette série n'utilise pas plus de deux joueurs qualifiés en N2

Joueur qualifié* = ayant participé à 3 rencontres consécutives avec cette équipe

Arbitrage et feuille de match

- Les règles du jeu définies par la Fédération Française de Hockey s'appliquent. (vous les trouverez sur le site de la FFH et en pièce jointe)
- Chaque club doit respecter les désignations d'arbitrage
- **En aucun cas un joueur ne peut jouer et arbitrer en même temps et il doit s'engager pour la totalité de la rencontre. (donc pas de changement d'arbitre pendant le match sauf blessure qui sera notifiée sur la feuille de match)**
- Chaque club désigné devra envoyer le nom de son ou ses arbitres à la Ligue à claire.adenot@aurahockey.fr au plus tard le **mercredi soir** précédent la rencontre, à défaut c'est le chef d'équipe qui sera désigné (merci de bien vérifier les adresses mails des chefs d'équipe et arbitres entrés dans l'intranet au moment de la prise de licence)
- **Les 2 arbitres désignés devront gérer la feuille de match électronique (avant et après la rencontre : vérification compositions d'équipes avec chef d'équipe, remplir, faire signer et signer eux-mêmes)**
- Absence d'un arbitre désigné: le chef d'équipe remplace l'arbitre défaillant ou désigne parmi ces joueurs un arbitre (qui devra arbitrer l'ensemble de la rencontre)
- Absence de 2 arbitres : **Si aucun des arbitres désignés n'est présent, les fonctions d'arbitres devront être assurées par les deux chefs d'équipes eux-mêmes ou autres joueurs présents et pour toute la durée du match.**
- **Indemnisation des arbitres par leurs clubs** : les clubs sont libres d'indemniser leurs propres arbitres (la ligue préconise 30 euros / arbitre et par match)

Feuille de match électronique Le club recevant doit mettre à disposition de l'équipe visiteuse, des arbitres, un ordinateur muni d'une connexion Internet.

Si le responsable d'une équipe envisage de déposer réclamation, il doit demander aux arbitres de l'indiquer sur la feuille de match. Un arbitre ne peut refuser d'enregistrer une réclamation ou réserve. A la fin du match, les chefs d'équipes, les arbitres doivent être présents lors de la saisie de la feuille de match. La feuille de match doit être signée par le chef d'équipe ou à défaut par le capitaine.

Les clubs ont l'obligation de saisir électroniquement la composition de leurs équipes sur la feuille de match au minimum 1 heure avant le début du match.

En cas de panne informatique le jour du match ou absence des arbitres désignés, les clubs doivent obligatoirement avoir recours à la feuille de match papier officielle remplie et signée des chefs d'équipe et arbitre : la ligue refusera toute autre support à défaut le match sera considéré comme non joué